

Compte-rendu conseil municipal du 29 mars 2013

Présents : Christiane COLAS, Martial LOISY, Jacques SASSOT, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Florian VIALAR, Hervé COLAS, Martine MATHY, Gilles TABOULOT, Pierre CHAPUY, Didier FAUSSURIER, Marie-Claude MIGNOT.

Excusé : Laure PERREAL Absente : Lydie LOUIS Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 22 Février 2013 et passe à l'ordre du jour.

1) Compte administratif et compte de gestion 2012 budget commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total recettes	598 925.33€	228 929.08 €
Total dépenses	461 886.78 €	229 234.44 €
Résultat 2012	137 038.55 €	- 305.36 €
Reste à réaliser	0.00 €	- 26830.84 €
Résultat antérieur (report 2011)	68 951.39 €	-100521.71 €
Résultat cumulé	205 989.94 €	-127 657.91 €

- Vote du compte administratif 2012 (Délibération n°2013-03-29-01) :

Les comptes administratifs 2012 sont présentés par Hervé Colas. Ils sont étudiés et adoptés à l'unanimité hors présence de Mme le Maire (11 voix pour).

- Approbation du compte de gestion 2012 (Délibération n°2013-03-29-02).

Les comptes de gestion fournis par le percepteur, conformes aux comptes administratifs, sont votés à l'unanimité (12 voix pour).

- Affectation du résultat (Délibération n°2013-03-29-03):

L'affectation des résultats 2012 est adoptée par le conseil municipal.

Excédent global cumulé :	205 989.94 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement de l'investissement:	127 657.91 €
Solde disponible (204 989.94 € -127 657.91 €):	78 332.03 €

2) Vote du budget primitif commune 2013 (Délibération n°2013-03-29-04):

Hervé Colas présente les budgets prévisionnels 2013.

Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement: 702 550.03 €

Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement: 702 550.03 € dont 199 456.03 € d'excédent de fonctionnement viré au budget investissement.

Total des recettes prévisionnelles d'investissement : 382 513.94 €

Total des dépenses prévisionnelles d'investissement : 382 513.94 €

Les investissements budgétés en 2013 sont notamment les ralentisseurs à proximité de l'école, de gros travaux sur les bâtiments communaux (local commercial dont logement, salle des fêtes), les premiers travaux d'aménagement du Logis Neuf...

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

3) Fiscalité : vote des taux d'imposition 2013 (Délibération n°2013-03-29-05):

Après étude du budget primitif 2013, la commission finance propose de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition (sur taxe habitation et foncier bâti) et des différents ajustements des dotations, les recettes fiscales et dotations attendues pour 2013 progresseraient de 10 757 € soit +3% par rapport à 2012.

Le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition (12 voix pour).

Les taux communaux retenus pour 2013 sont donc inchangés :

Taxe habitation : 8.03% / Taxe foncier bâti : 6.57% / Taxe foncier non bâti : 21.29% / Cotisation Foncière des Entreprises : 7.83%

4) Budget assainissement:

Hervé Colas rappelle au Conseil Municipal les éléments comptables présentés lors de la réunion du Conseil du 22/02/2013

- Compte administratif et compte de gestion 2012 :

Le compte administratif est adopté à l'unanimité hors présence de Mme le Maire (11 voix pour) (Délibération n°2013-03-29-06).

Le compte de gestion 2012 est adopté à l'unanimité (Délibération n°2013-03-29-07).

- Affectation du résultat 2012 (Délibération n°2013-03-29-08) :

L'affectation du résultat assainissement est adoptée à l'unanimité.

- Budget prévisionnel 2013 (Délibération n°2013-03-29-09) :

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- Fixation parts communales fixe et variable du service public d'assainissement collectif: (Délibération n°2013-03-29-10).

Bien qu'ayant pris une délibération le 25/05/2012, il est toutefois obligatoire de délibérer pour fixer le montant des parts communales fixe et variable du service public d'assainissement collectif.

Le conseil adopte les nouveaux tarifs suivants :

	Part fixe/an	part variable/m3	coefficient appliqué par la commune	coefficient appliqué par la SOGEDO
01/04/2013	24,347	0,85	1.023	1.023

5) Informatisation de la bibliothèque (matériel, ligne internet...) :

Florian Vialar informe le conseil municipal du montant à prévoir pour l'acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque (environ 500€). Il propose également de changer l'undes ordinateurs fixes et l'ordinateur portable de la mairie car Windows XP ne sera plus maintenu après avril 2014. Un abonnement à la fibre optique sera à contracter, pour 29.99€ par mois (wibox).

6) CPI NI: rapport de visite

Le conseil prend connaissance du rapport de visite envoyé par le SDIS. Le nombre de sapeurs pompiers volontaires formés est actuellement insuffisant pour permettre au CPI NI d'assurer ses missions (ceux qui sont en formation ne sont pas comptabilisés dans les effectifs). Le SDIS a donc sollicité un rendez vous urgent auprès de Mme Le Maire afin d'évoquer l'avenir du CPI : il aura lieu mercredi 3 avril.

7) Bâtiments communaux :

Martial Loisy présente l'avancement des travaux dans le local commercial :

- La séparation des fluides est terminée, le consuel va passer le 3/04.
- Les travaux des sanitaires avancent malgré l'absence récurrente du maitre d'œuvre.
- Le chauffe-eau électrique du bar sera changé pour un devis de 958.62€.
- Une rencontre a eu lieu avec les techniciens de la Sté Caillaud Ingénierie pour estimer la remise en état du logement (isolation intérieure, remplacement fenêtres et volets, isolation des combles, chauffage électrique...).
- Ces mêmes techniciens ont également étudié la salle des fêtes à fin de réaliser son diagnostic. Le rapport transmis par l'entreprise indique que la structure du bâtiment est dans un état satisfaisant. L'estimation des travaux à réaliser ont été évalués à 240 500 €HT (accessibilité, isolation, menuiseries, toiture, façade...) auxquels il conviendrait d'ajouter environ 20 000 € TTC de parquet.
- Le conseil donne son accord pour programmer rapidement le remplacement du parquet. La question d'engager d'autres travaux sur 2013 est également posée. Elle sera tranchée ultérieurement.

8) Fin du bail antenne téléphonie:

Le bail souscrit pour 12 ans avec Orange France arrive à échéance en 2015. L'entreprise propose son renouvellement à l'échéance sur la base d'une augmentation garantie de 2% par an au lieu d'une indexation selon l'indice du coût de la construction. Le conseil décide de rester sur l'indexation ICC.

9) Prorogation des permissions de voirie avec France Telecom

Le réseau téléphonique de France Telecom fait l'objet de permissions de voirie de 15 ans dont la période de validité arrive à échéance en 2013. France Telecom a transmis une proposition de prorogation de 15 ans soit jusqu'en 2028. Le conseil décide de suivre les recommandations du Siea qui a proposé une procédure type aux communes prévoyant un renouvellement des permissions de voirie de 10 ans (au lieu de 15 ans).

10) Questions et communications diverses

- Le conseil prend connaissance d'une demande de Christian Broyer de passer à mi-temps d'octobre 2013 à octobre 2014, date de son départ en retraite. La décision incombe au Maire. Il semble envisageable d'avoir 1.5 ETP agent pendant l'hiver, une solution sera à trouver pour le printemps 2014.
- Florian Vialar a participé à l'AG de copain-copine, qui a connu une forte activité tant au niveau garderie que centre de loisirs. Le résultat comptable est de +1 408 €, intégrant la subvention de 6 478 € de la communauté decommunes.
- Marie-Claude Félix a participé à l'AG de la CUMA, qui fonctionne bien.
- Pierre Chapuy a rencontré l'entreprise Dupupet qui viendrait élaguer les arbres en bordure de propriété de Jean-Jacques Ravet pour 285€ la demi-journée.
- Pierre Chapuy propose que Mr Frédéric Nicolas prenne en charge 904.60 € sur les 1 280 € engagés par la commune pour résoudre un problème d'assainissement.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.